

Fiche 1B - Echafaudage fixe de façade Descriptif pour lot unique interentreprises

L'objectif est de définir, pour la maîtrise d'œuvre, un échafaudage capable de répondre aux différentes exigences de plusieurs corps d'état intervenant sur un même chantier, en fonction des caractéristiques des travaux à réaliser. La présente fiche est à remettre par le maître d'œuvre aux différents soumissionnaires afin que chacun puisse exprimer ses besoins.

ÉLÉMENTS TECHNIQUES COMMUNS À TOUS LES LOTS

Le lot échafaudage comprend :

- le transport, le stockage provisoire du chantier, le montage et le démontage ;
- la mise en place des panneaux d'information selon l'article 114b du décret du 8 janvier 1965.

L'échafaudage sera équipé de plateaux à tous les niveaux pour travaux tous corps d'état.

Chargement : valeur maxi en fonction du corps d'état qui a les besoins les plus élevés ; nombre de niveaux chargés par travée en simultané.

- (Référence HD 1000) soit un niveau à 100 % et un niveau à 50 %, les autres niveaux étant déchargés.
- Autre (à décrire)

Continuité de la circulation à chaque niveau entre les différentes parties de l'échafaudage pour faciliter la circulation.

- Sans objet
- À prévoir

Équipements de protection

- Passage piétons largeur
- Protection basse par bardage hauteur à définir
- Pare-gravois Goulotte d'évacuation de gravois



> Outil pratique (suite)

- Tunnel devant Hall d'entrée Devanture de magasins
(à décrire)
- Protection par filets
- Protection par bâchage

ÉLÉMENTS TECHNIQUES PARTICULIERS AU LOT « GROS ŒUVRE »

- Zone de stockage (recette à matériaux)

ÉLÉMENTS TECHNIQUES PARTICULIERS AU LOT « FAÇADES »

- Accès aux sous-faces des balcons
- Accès au nez de dalle des balcons

ÉLÉMENTS TECHNIQUES PARTICULIERS AU LOT « COUVERTURE »

- Protection en bas de pente de toit avec garde-corps et filet de protection adapté aux chutes de hauteur
- Plancher de travail à moins de 1,00 m du bas de pente de toit

ÉLÉMENTS TECHNIQUES PARTICULIERS AU LOT « »

ÉLÉMENTS TECHNIQUES PARTICULIERS AU LOT « »



Descriptif des équipements complémentaires

TOUR SAPINE DE LEVAGE

Hauteur au plancher supérieur:
Capacité du treuil de levage: daN
Capacité du plancher: daN/m₂
Section : longueur largeur:

CHEMINÉE(S)

A décrire.....
.....
.....
.....

Personnes à contacter

- Pour des renseignements complémentaires :

M.

- Pour une visite sur chantier :

M.



Note d'information Lot unique interentreprises

Attention !!!

Quand le donneur d'ordre n'est pas le seul utilisateur, les risques de mauvais usage et d'une maintenance insuffisante sont plus élevés.

En cas d'accident ou de sinistre, les conventions verbales risquent d'être appréciées comme insuffisantes venant d'un professionnel ayant, par définition, une obligation de conseil en tant qu'homme de l'art.

Il est par ailleurs de la plus grande importance de pouvoir justifier que l'échafaudage a bien répondu aux exigences du donneur d'ordre et lui a communiqué les consignes de maintenance.

Le Syndicat français de l'échafaudage conseille de faire figurer dans les offres de prix le paragraphe suivant :

Conditions d'utilisation, de garde et de maintenance après montage

A la réception, la garde et l'entretien de l'échafaudage sont transférés au donneur d'ordre.

Si plusieurs entreprises interviennent sur l'échafaudage, il est recommandé au donneur d'ordre :

- de transmettre les consignes d'utilisation et de maintien en l'état à chaque entreprise dont le personnel est autorisé à l'usage de l'échafaudage et d'en interdire l'accès aux autres personnels ;
- de déléguer la surveillance quotidienne et d'établir la (les) mission(s) correspondante(s).

L'installateur ne pourra intervenir que dans le cadre de ses relations contractuelles avec le donneur d'ordre :

- Prix d'une vérification courante:
- Forfait journalier pour vérification spécifique:

En cas d'urgence, le donneur d'ordre pourra joindre l'installateur au n° de téléphone suivant :

- Aucune intervention sur l'échafaudage ne pourra être effectuée sans commande écrite du donneur d'ordre.

